

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MAI 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire, a adopté à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente. Le Maire a demandé à modifier l'ordre du jour (rajout de 2 points) ce que le conseil a approuvé à l'unanimité. Le conseil municipal a étudié les dossiers suivants :

DELEGATION POUR LA SIGNATURE DE COMPROMIS DE VENTE

- A autorisé le Maire à signer des compromis de ventes comprenant des clauses suspensives avec les propriétaires des immeubles situés Rue de la Gare, au prix fixé par le service des Domaines. Le choix de ne pas verser d'acompte à la signature du compromis a été demandé afin de ne pas mobiliser des fonds de la Commune dans l'attente de l'obtention définitive de la subvention de l'ANAH.

DEMANDE MODIFICATIVE BUDGETAIRE

- A décidé de modifier les inscriptions budgétaires sur le budget Eau et Assainissement concernant les travaux prévus ci-dessous :

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
2315-47	Décanteur Champ Jupon	+ 2940.00 €			
2315-52	Remplacement regard Rue de la gare	+ 3000.00€			
2315-54	Canalisation des Essailants				-5 940.00 €
	TOTAL	+ 5 940.00 €			- 5 940.00 €

AUGMENTATION DU PRIX DU CARNET DE CANTINE

- A décidé de réévaluer le tarif du carnet de tickets de cantine de 41€ à 43€ soit 4.30€ le ticket au lieu de 4.10€ à compter du 1^{er} septembre 2022.

CONVENTION POUR UN ARRET DE BUS

- A autorisé le Maire à signer une convention avec le Département et la Région pour l'aménagement d'un arrêt de bus sis sur la place de la Mairie, financé par ces derniers dans la totalité.

CHANGEMENT DE LIEU DE CEREMONIE DE MARIAGE

- A décidé de solliciter le Procureur de la République pour délocaliser exceptionnellement la célébration du mariage prévue pour le 06 aout 2022 à la Salle des Fêtes en rendant ainsi l'accès à la cérémonie aux personnes à mobilité réduite.

RENOUVELLEMENT CONTRAT FOURRIERE ANIMALIERE

- A décidé de renouveler le contrat signé en 2018 avec la SACPA, fourrière animalière, et a autorisé le Maire à signer une convention.

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

- A décidé de ne pas vendre les parcelles communales sises au Tir.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- CONSEIL MUNICIPAL

Un adjoint au Maire informe le Conseil Municipal de sa démission, mais indique son souhait de rester membre du Conseil Municipal en tant que Conseiller Municipal. Son remplacement sera voté lors de la prochaine réunion, après acceptation de cette démission par Monsieur le Sous-Préfet.

- TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal évoque la suppression du service de transport scolaire pendant la pause méridienne pour la rentrée 2022. La décision finale sera prise en juin.

- DEPOT SUBVENTION PROJET 2023

Le Conseil Municipal est informé que la date limite de dépôt des dossiers de subventions auprès du Conseil Départemental pour les projets 2023 est fixée au 31 juillet 2022.

- MASSIF DE FLEURS RESIDENCE SALLIER

Afin d'améliorer l'espace devant le bureau de poste et l'épicerie Tout en M'Ain, le Conseil Municipal a pris connaissance d'un devis concernant la démolition du massif de fleurs et a décidé d'y surseoir dans l'attente d'étude complémentaire concernant le projet de réaménagement de l'espace.

- FRESQUES MURALES

Le Conseil Municipal a eu plusieurs retours suite à l'appel à projet concernant de nouvelles fresques murales et souhaite avoir l'avis des usagers en lançant dans le prochain petit bulletin un sondage.